Office de l'Eau Martinique

7 Avenue Condorcet BP 32

97201 FORT-DE-FRANCE

À l'attention de Mme la Directrice Générale de l'Office de l'Eau Martinique

Photo : G. Mannaerts

Évaluation environnementale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022-2027 de la Martinique

Résumé non technique

Caraïbes Environnement Développement

Rapport n°E994-R0115/21/AS du 11/03/2021 (VF2)

Références

Titre	**Évaluation environnementale du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux 2022 -2027 de la Martinique** **Résumé non technique**
Destinataires	Office de l'Eau Martinique
Personne(s) rencontrée(s)	Gaëlle HIELARD Laurent OLIVERES
Auteur(s)	Paula NAGL, Ingénieure d'études confirmée *Caraïbes Environnement Développement*
Contrôle qualité	Alexandre SOUDIEUX, Chef de Projet *Caraïbes Environnement Développement*
Références	E994-R0115/21/AS
Version	VF2
Date	11/03/2021

Ce rapport est basé sur les conditions observées et les informations fournies par le porteur du projet.

Ce rapport a pour objet d'assister le maitre d'ouvrage dans les actions de prévention et de protection de l'environnement et de la maîtrise des risques. Le contenu de ce rapport ne pourra pas être utilisé par un tiers en tant que document contractuel.

Sommaire

Table des matières

1 AVANT-PROPOS 4

1.1 Cadre de l'étude 4

1.2 Méthodologie 4

2 PRESENTATION DU SDAGE 2022-2027 5

2.1.1 Objectifs et contenu 5

2.1.2 Le SDAGE 2022-2027 de la Martinique 5

3 ARTICULATION DU SDAGE AVEC LES AUTRES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET DOCUMENTS DE PLANIFICATION 7

4 ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT 8

5 DETERMINATION DES ENJEUX ET CLASSEMENT 13

6 SCENARIO DE REFERENCE : PROJECTION DE L'ETAT INITIAL SANS MISE EN ŒUVRE DU SDAGE 2022-2027 15

7 EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT 16

8 MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION 18

9 SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS 19

10 DISPOSITIFS DE SUIVI 20

Table des figures

Figure 1: Orientations, sous-orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027 6

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour l'ensemble des thématiques prioritaires et importantes 9

Tableau 2: Synthèse des enjeux hiérarchisés 14

Tableau 3: Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement mises en œuvre 18

Tableau 4: Liste des indicateurs du SDAGE (issus du Tableaux de Bord 2022) 20

1 AVANT-PROPOS

1.1 Cadre de l'étude

En application du Code de l'Environnement, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) doit faire l'objet d'une évaluation environnementale préalable à leur adoption.

L'évaluation environnementale vise à réduire les éventuels impacts négatifs du SDAGE sur l'environnement.

De nombreux échanges ont eu lieu au cours de la rédaction de l'évaluation environnementale faisant évoluer le SDAGE 2022-2027 afin qu'il intègre certains enjeux environnementaux ou diminue certains impacts négatifs sur l'environnement.

1.2 Méthodologie

L'évaluation environnementale se déroule en parallèle de la rédaction du SDAGE, de manière à guider ses choix vers une prise en compte maximale de l'ensemble des enjeux environnementaux. Ceci s'effectue dans le cadre d'une **démarche itérative**, engagée avec le porteur du Lot n°1, en charge de l'élaboration et de la formalisation du SDAGE 2022-2027. De nombreux échanges ont eu lieu au cours de la rédaction de l'évaluation environnementale faisant évoluer le SDAGE 2022-2027 afin qu'il intègre certains enjeux environnementaux ou diminue certains impacts négatifs sur l'environnement.

2 PRESENTATION DU SDAGE 2022-2027

2.1.1 *Objectifs et contenu*

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification à l'échelle du bassin hydrographique de la Martinique établissant, pour une période de six ans, les grandes orientations destinées à contribuer à une gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs devant être atteints pour l'ensemble des masses d'eau de ce bassin.

Le SDAGE précise également l'organisation et le rôle des acteurs, les modes de gestion et les dispositions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qualitatifs et quantitatifs.

La Martinique a déjà connu trois générations de SDAGE (2002-2008, 2009-2015 et 2016-2021) pour tendre vers le bon état écologique et chimique des masses d'eau voulu par l'Europe. L'évaluation environnementale présentée ici correspond à une quatrième version de ce document, planifié pour 2022-2027.

2.1.2 *Le SDAGE 2022-2027 de la Martinique*

Le contenu du SDAGE est structuré selon les articles de l'arrêté du 17 mars 2006 relatif au contenu des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux. Le SDAGE comprend :

- ✓ **Un résumé** présentant l'objet et la portée du SDAGE ainsi que sa procédure d'élaboration ;
- ✓ **Les orientations fondamentales** permettant de satisfaire les grands principes d'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau en réponse aux questions importantes définies pour le bassin ;
- ✓ **Les objectifs de qualité et de quantité** à atteindre pour chaque masse d'eau du bassin ;
- ✓ **Les dispositions** nécessaires pour atteindre les objectifs, prévenir la détérioration, assurer la protection et l'amélioration de l'état des eaux et des milieux aquatiques et décliner les orientations fondamentales.

Le SDAGE est accompagné d'un **Programme De Mesures (PDM)** qui identifie les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs de bon état. Il identifie les actions techniques, financières et organisationnelles des partenaires de l'eau à réaliser pour atteindre les objectifs environnementaux.

Le SDAGE comprend 4 Orientations Fondamentales, chacune subdivisée en « Sous-Orientations », avec un total de **14 sous-Orientations**, comme le présente la figure ci-dessous :

Figure 1: Orientations, sous-orientations et dispositions du SDAGE 2022-2027

3 ARTICULATION DU SDAGE AVEC LES AUTRES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Méthodologie : Cette partie vise à étudier la conformité et les interactions des dispositions du SDAGE 2022-2027 avec les différents plans, schémas, programmes et documents de planification existants.

Échelle internationale	
Directives Cadres sur l'eau et Inondation (DCE et DI)	Compatible
Convention sur les zones humides d'importance internationale ou Convention RAMSAR	Pris en compte
Sanctuaire AGOA	Pris en compte
Directive Eaux Résiduaires Urbaines (DERU)	Pris en compte
Échelle nationale	
Programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses	Pris en compte
Plan National Santé Environnement (PNSE)	Pris en compte
Plan Chlordécone	Pris en compte
Échelle régionale ou de bassin	
PGRI	Compatible
Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)	Pris en compte
Plan EcoPhyto II+	Pris en compte
Schéma Régional Climat Air et Énergie (SRCAE)	Pris en compte
Schéma Départemental des Carrières (SDC)	Pris en compte
Plan de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux (PPGDND), et Plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux (PREGEDD)	Pris en compte
Schéma régional de développement de l'aquaculture marine (SRDAM)	Non pris en compte
Plan Régional Santé Environnement (PRSE)	Pris en compte
Schéma Départemental de Gestion des Sous-Produits d'Epuration	Pris en compte
Plan de Sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable (PSAEP)	Pris en compte
Échelle locale ou territoriale	
Charte du Parc Régional Naturel de la Martinique (PNRM)	Pris en compte
Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI)	Pris en compte
Parc naturel marin de la Martinique	Compatible

4 ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Méthodologie : Le diagnostic environnemental ou état initial de l'environnement a deux objectifs :

- Élaborer un bilan aussi exhaustif que possible de l'ensemble des problématiques environnementales à l'échelle de la Martinique, afin de mesurer les atouts, faiblesses et éléments de contraintes à prendre en compte
- Constituer un document d'information clair et lisible sur les principaux thèmes environnementaux

Le district hydrographique

Les bassins hydrographiques sont définis comme « toute zone dans laquelle toutes les eaux de ruissellement convergent à travers un réseau de rivières, de fleuves et éventuellement de lacs vers un point particulier d'un cours d'eau (normalement un lac ou un confluent).

Le territoire couvert par le SDAGE 2022-2027 est l'ensemble de l'île de la Martinique, qui a été définie comme un district hydrographique unique.

Les eaux douces

La Martinique est dotée d'un réseau hydrographique de plus de 200 cours d'eau permanents. Parmi les 70 rivières les plus importantes, la Lézarde est remarquable par sa longueur (33 km) et la taille de son bassin versant : 132 km² soit 1/8ème du territoire.

Les zones humides tiennent également une place importante en Martinique avec 2 276 sites recensés. Les plans d'eau sont rares, on en compte seulement 2 naturels : l'étang du Plateau Larcher et le petit lac de la rivière Claire (la réserve de la Manzo étant artificielle).

Littoral et milieux marins

Le littoral martiniquais peut se diviser en 3 entités distinctes :

- ✓ La côte Est, exposée aux vents, avec une partie Nord battue par la houle tandis que le Sud bénéficie d'un récif de corail limitant l'arrivée des vagues
- ✓ La côte Ouest, abritée des vents et également coupée en 2 parties : le Nord qui présente rapidement d'importantes profondeurs et le Sud de moindre pente, avec la présence de baies et de zones marécageuses.
- ✓ La côte Sud peu exposée au vent et partiellement protégée par une plateforme se situant à 10 mètres de profondeur environ.

Une synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour l'ensemble des thématiques prioritaires et importantes est présentée ci-dessous.

Tableau 1 : Synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces pour l'ensemble des thématiques prioritaires et importantes

Thématique		Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Ressources en eau	**Qualité de l'eau**	✓ Un bon état chimique pour la plupart des masses d'eau ✓ Des masses d'eau souterraines en bon état quantitatif	✓ Une contamination omniprésente par la Chlordécone ✓ La majorité des masses d'eau côtières et des cours d'eau en état écologique moyen à médiocre	✓ Une nette amélioration de l'état chimique des cours d'eau ✓ Des données sur la qualité et la quantité d'eau de plus en plus complètes et des indicateurs de plus en plus adaptés et validés pour les Antilles	✓ Des risques élevés de non atteinte des objectifs écologiques pour la plupart des masses d'eau ✓ Des systèmes d'assainissement (collectif et autonome) défaillants. ✓ Des pratiques d'agriculture à l'origine de contaminants (fertilisants, produits phytosanitaires) ✓ Des pressions variées
	Quantité de la ressource en eau	✓ Une ressource en eau abondante (masses d'eau souterraines, La Manzo, cours d'eau) ✓ Un bon état quantitatif pour la totalité des masses d'eau souterraines ✓ Des estimations de plus en plus précises	✓ Un faible rendement des réseaux (52 %) ✓ Des apports pluviaux variables	✓ L'économie de la ressource par l'amélioration du rendement des réseaux pourrait engendrer une diminution de la pression de prélèvement prévue	✓ L'accentuation d'évènements climatiques extrêmes (périodes de sécheresse) ✓ Accentuation de déficits hydriques, modification du fonctionnement hydrologique, abaissement des nappes, surtout en période de carême
Biodiversité, habitats et corridors écologiques		✓ Une biodiversité extraordinaire	✓ Un manque d'identification des continuités écologiques à l'échelle locale (PLU) ✓ Fragilité accrue des populations due à l'insularité	✓ Une prise en compte des milieux exceptionnels par des outils dédiés	✓ Une menace forte sur les milieux littoraux et les récifs : tourisme, urbanisation, pêche ✓ Une artificialisation et une gestion des cours d'eau non pérenne ✓ La propagation des espèces invasives ✓ L'étalement urbain qui entraîne une destruction et une dégradation des habitats ✓ Une fragmentation des habitats nocturnes par la pollution lumineuse
Pressions anthropiques	**Occupation des sols**	✓ Une partie du territoire « haute » peu peuplée, préservée de l'anthropisation en raison de son caractère moins accessible ✓ La surface non artificialisée (Surface agricole, bois et forêts, landes, friches…) représente 81% du territoire	✓ Une concentration de la pression urbaine dans la région de Fort-de-France ✓ Le mitage urbain se développe de manière non contrôlée ✓ Une urbanisation non-maitrisée à l'origine de sources de pression sur les masses d'eau	✓ Un renouvellement urbain, via une densification et une valorisation des espaces déjà urbanisés, ne nécessitant pas de foncier. ✓ Harmonisation et régulation de l'urbanisation sur le littoral par l'agence des 50 pas géométriques permettant une meilleure gestion des espaces littoraux. ✓ Application du Schéma d'Aménagement Régional et développement des Plans Locaux d'Urbanisme, qui permettent d'établir un cadre à l'aménagement du territoire.	✓ Augmentation des besoins en foncier, pour l'habitat et l'agriculture. ✓ Conflit d'usage sur le littoral, risque de transformation d'espaces naturels et/ou agricoles en espaces artificialisés. ✓ Une fragmentation voire une destruction d'espaces naturels

Thématique		Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Agriculture et élevage	✓ Une volonté politique de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires	✓ Des pressions fortes sur la qualité des masses d'eau et des sols avec les apports en azote organique et en produits phytosanitaires ✓ Une prédominance de cultures consommatrices de produits phytosanitaires	✓ Une réduction progressive de l'utilisation de produits phytosanitaires en agriculture par la mise en œuvre des divers plans	✓ Une dégradation des masses d'eau et des sols liée à l'agriculture intensive ✓ Une intensification des pratiques agricoles ✓ Une réduction de la surface agricole utile (SAU)
	Assainissement domestique	✓ Gestion de l'ANC (Assainissement Non Collectif) par les SPANC (Service public d'assainissement non collectif) ✓ Obligation de prendre en compte l'assainissement dans le cadre des stratégies territoriales	✓ Une prédominance de l'assainissement non collectif ✓ Rejets sauvages d'eaux usées non traitées ✓ Non-conformité d'une partie importante des STEU (Station de Traitement des Eaux Usées) ✓ Des pressions fortes sur la qualité des masses d'eau et des sols : L'apport en azote organique	✓ Le développement des projets d'assainissement en intercommunalités associés à une réduction du nombre d'ouvrage via une augmentation des capacités	✓ Le vieillissement et la dégradation des infrastructures de l'assainissement
	Industries	✓ Une amélioration de la connaissance sur les rejets pollués ✓ Une mise en conformité réglementaire progressive ✓ Une forte diminution des flux rejetés	✓ Des quantités de polluants importantes rejetés dans les milieux aquatiques (azote, phosphore, Matières en suspension, autres contaminants…)	✓ Le développement de nouvelles technologies permettant de valoriser les rejets ✓ Une règlementation de plus en plus exigeante	✓ Une augmentation de la demande en énergie
	Pêche et aquaculture	✓ Une production halieutique[1] exclusivement artisanale ✓ Une grande diversité de ressources halieutiques	✓ Une production halieutique ne permettant pas de combler les besoins de la population ✓ Un secteur d'aquaculture faisant face à de nombreux défis ✓ Une contamination des ressources halieutiques à la Chlordécone	✓ Le développement de la pêche au poisson lion, Espèce Exotique Envahissante (EEE) ✓ Une gestion durable des ressources halieutiques par des mesures adaptées (co-gestion, protection…)	✓ Un risque de sur-pêche d'espèces structurantes du milieu et des conséquences sur la productivité de l'écosystème ✓ La prolifération d'Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) : Sargasses, poisson lion
	Modifications hydromorphologiques, artificialisation et activités portuaires	✓ Un éventail d'outils performants pour l'évaluation des pressions hydromorphologiques	✓ Un littoral de plus en plus artificialisé ✓ Des pressions hydromorphologiques fortes sur 4 Masse d'eau cours d'eau	✓ Des initiatives en faveur des conditions hydromorphologiques des cours d'eau ✓ Une règlementation protégeant l'érosion du trait de côte	✓ Une perte d'habitats, suivie par l'érosion de la biodiversité ✓ Augmentation de la vulnérabilité du littoral aux aléas naturels et au changement climatique ✓ Une artificialisation du littoral en dépit de la règlementation

[1] Exploitation des ressources vivantes aquatiques. Regroupe les différents modes d'exploitation et de gestion (pêche, aquaculture) des espèces vivantes (végétales ou animales) exercés dans tous les milieux aquatiques (mer et eau douce)

Thématique		Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
	Tourisme et loisir	✓ Une offre touristique diversifiée	✓ Un manque de contrôle du respect de la règlementation	✓ La mise en œuvre de pratiques plus respectueuses du milieu (sensibilisation, éco-mouillages, comportements éco-responsables…) ✓ Une protection du milieu plus efficace par la règlementation (contrôles renforcés, interdiction crème solaire…)	✓ Un éventail d'activités susceptibles d'engendrer des nuisances et des pollutions, particulièrement en milieu marin ✓ L'activité nautique en forte progression
	Eaux pluviales urbaines	✓ Une règlementation tenant compte de la gestion des eaux pluviales	✓ Un manque de données concernant la quantité de micropolluants ruisselée pour la plupart des substances	✓ La prise en compte des eaux pluviales dans les documents de planification territoriale ✓ Une mise en conformité règlementaire progressive	✓ Une extension des surfaces urbanisées et donc des surfaces actives
Risques naturels		✓ Un Plan de Gestion des Risques d'Inondation ✓ Des Plans de prévention des risques naturels (PPRN) pour la totalité des communes ✓ Accroître la police de l'urbanisme pour un meilleur respect des prescriptions du PPRN	✓ Un territoire soumis à un grand nombre d'aléas naturels ✓ Dégradation des protections naturelles contre les aléas (destruction des zones humides, artificialisation…) ✓ Les constructions qui ne respectent pas les prescriptions du PPRN (constructions illégales...)	✓ Développement de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) pour la protection du littoral (restauration des mangroves, coraux et herbiers…) ✓ L'anticipation des différents risques par les documents d'urbanisme et de planification territoriale	✓ Une accentuation des risques naturels liée au changement climatique
Santé		✓ La mise en place progressive de périmètres de protection	✓ Un manque de protection des captages d'eau potable. ✓ Des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement ✓ Une qualité des eaux de baignade à améliorer	✓ La rénovation et l'augmentation de la capacité des grandes stations d'épuration ✓ Des efforts politiques vers des systèmes de production agro-écologiques	✓ La présence de molécules toxiques dans les sols (ex : Chlordécone)
Énergie, Émissions et Climat		✓ Une consommation énergétique moins importante qu'en métropole	✓ Une forte influence du trafic routier sur la consommation d'énergie et la pollution de l'air ✓ Une vulnérabilité particulière aux effets du changement climatique	✓ Les objectifs de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) : développement des énergies renouvelables et d'une mobilité propre, maitrise de la demande en énergie ✓ Développement de Solutions Fondées sur la Nature (SFN) pour la lutte contre le changement climatique ✓ Une gestion des ressources actuelles et futures encadrée par le SDAGE	✓ Une augmentation des évènements climatiques extrêmes ✓ Une dégradation de la qualité de l'eau potable ✓ Une dégradation de la qualité é des milieux marins et aquatiques
Sol et sous-sol		✓ Des sols volcaniques fertiles	✓ 23 sites et sols pollués ✓ Des quantités importantes de produits phytosanitaires utilisées ✓ Une contamination forte par la Chlordécone d'une partie du territoire	✓ Une volonté politique de réduire l'usage des produits phytosanitaires (Plan ECO PHYTO, Plan Glyphosate…) ✓ Poursuite de la surveillance et des travaux de réhabilitation sur les sites industriels abandonnés	✓ Mauvaise gestion des eaux pluviales ✓ Dégradation des sols liés à l'agriculture intensive
Prélèvement de matériaux		✓ Peu d'exploitation minérale en milieux alluviaux et marins	✓ Manque de données sur le prélèvement de matériaux	✓ Valorisation des sédiments issus de dragages	✓ Contamination des eaux superficielles et souterraines par ruissellement ✓ Altération des paysages

Thématique	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
Déchets	✓ Organisation de la gestion des déchets structurée et en cohérence avec les besoins du territoire ✓ Des installations de gestion et de traitement des déchets en place ✓ Recyclage local de certains matériaux	✓ Réseau de déchetteries insuffisant pour les ménages et pour les professionnels ✓ Peu de collecte des déchets dangereux diffus ✓ Insuffisance des moyens déployés sur la prévention des déchets par rapport aux besoins ✓ Performances de valorisation faibles (matière organique et énergétique)[2] ✓ Des difficultés administratives pour le traitement des Véhicules Hors d'Usage (VHU)	✓ Plusieurs projets d'installations de valorisation ✓ Développement d'une économie circulaire ✓ L'approbation du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique (PPGDM), pour une meilleure planification des déchets sur la Martinique	✓ Réglementation européenne et nationale parfois peu adaptée à l'Outre-Mer ✓ Faiblesse de certains gisements de production de déchets impactant le développement et la pérennité économique d'installations locales ✓ Quantités de sédiments de dragage potentielles importantes
Paysage et patrimoine	✓ Une grande diversité de paysages ✓ Une multitude de points de vue panoramiques	✓ Des pollutions visuelles omniprésentes (réseaux d'électricité, panneaux publicitaires, décharges sauvages…) ✓ Une artificialisation des milieux naturels	✓ Une prise en compte des milieux exceptionnels par des outils dédiés	✓ La dégradation irréversible des paysages et du patrimoine ✓ Recul des paysages agricoles traditionnels ✓ Déboisement pour l'agriculture ✓ Régression des mangroves

[2] Les chiffres d'une valorisation énergétique faible s'expliquent parce que l'incinérateur n'est pas considéré au sens réglementaire comme un centre de valorisation énergétique de déchets (CVED), bien qu'il produise de l'électricité (Puissance de 4 MWe). Suite aux travaux en cours à l'Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères (UIOM), les performances pourraient permettre à l'incinérateur d'être considéré comme un CVED, ce qui augmentera considérablement la part des déchets considérés comme valorisés sur l'île.

5 DETERMINATION DES ENJEUX ET CLASSEMENT

Méthodologie : L'analyse de l'état initial de l'environnement permet de dégager les enjeux environnementaux qui pèsent sur le territoire et son devenir. L'enjeu environnemental désigne la valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, des qualités de la vie et de la santé.

Chaque enjeu a ensuite été hiérarchisé selon son niveau de sensibilité : forte, moyenne, faible.

Les atouts et opportunités se dégageant du diagnostic sont autant d'enjeux dont il faut tirer parti lors de l'élaboration du SDAGE 2022-2027 ; les faiblesses et menaces identifiées dans le diagnostic constituent des enjeux auxquels le SDAGE doit tenter d'apporter une réponse.

Tableau 2: Synthèse des enjeux hiérarchisés

Les enjeux environnementaux majeurs	
1	Diminuer les émissions de GES en développant les EnR
2	Anticiper les effets du changement climatique sur la thématique de l'eau
3	Garantir une eau potable en quantités et qualités suffisantes
4	Développer une agriculture préservant les sols et la qualité de l'eau
5	Diminuer les pressions exercées par les différentes sources de pollutions et améliorer la qualité des rejets
6	Préserver, restaurer et assurer le partage de la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif
7	Améliorer la gouvernance dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques
8	Préserver et restaurer le maillage de la TVB (fonctionnalité des cours d'eau, biodiversité, lutte contre les EEE)
9	Enrayer le développement urbain sur les espaces naturels et agricoles, en particulier sur les milieux aquatiques et humides
Les enjeux environnementaux importants	
10	Participer à la réduction des risques (AEP, assainissement) sur les réseaux et milieux aquatiques
11	Favoriser l'infiltration des eaux pluviales et leur bonne gestion en milieu urbain
12	Assurer une gestion durable des ressources halieutiques tout en considérant les intérêts de la filière
13	Diminuer la production de déchets et développer des filières locales de valorisation
Les enjeux environnementaux secondaires	
14	Assurer la qualité sanitaire des zones de baignade
15	Développer un tourisme respectueux de l'environnement
16	Contrôler extraction des matériaux

6 SCENARIO DE REFERENCE : PROJECTION DE L'ETAT INITIAL SANS MISE EN ŒUVRE DU SDAGE 2022-2027

Méthodologie : Cette partie a pour objectif de définir un scénario tendanciel qui décrit des évolutions prévisibles du bassin hydrographique à l'issue du SDAGE 2016-2021 en l'absence de révision et donc sans cadre défini.

En l'absence de SDAGE, on peut s'attendre aux évolutions suivantes :

- ✓ Poursuite du développement urbain au détriment des espaces naturels et agricoles
- ✓ Augmentation des risques pour les masses d'eau et les milieux aquatiques liés aux projets d'aménagement et aux activités industrielles
- ✓ Exploitation de la ressource en eau de manière désordonnée, augmentation des pénuries
- ✓ Dégradation de la qualité de l'eau (rejets de l'assainissement non collectif, produits phytosanitaires, activités industrielles)
- ✓ Problématiques de santé publique pour la baignade
- ✓ Coûts supplémentaires de traitement pour l'eau potable et pénalités pour non atteinte des objectifs de la directive cadre européenne
- ✓ Une augmentation des évènements météorologiques exceptionnels est prévue à cause du réchauffement climatique

7 EXPOSE DES EFFETS NOTABLES PROBABLES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

Méthodologie : L'objet de la présente section est d'analyser les effets notables de la mise en œuvre du SDAGE 2022-2027 par rapport aux enjeux environnementaux définis dans la synthèse de l'état initial. Le terme « notable » signifie pertinent et significatif au regard des enjeux du territoire et des orientations prévues dans SDAGE.

La classification des impacts est réalisée selon 7 catégories :

Négatif	Mitigé	Incertain	Nul	Potentiellement positif	Positif	Fortement positif
-	+/-	?		*	+	++

L'impact mitigé (en jaune) est un impact à la fois positif et négatif sur le même enjeu

L'impact incertain (en violet) est attribué lorsque les effets de la disposition sur l'enjeu concerné ne sont pas évaluables à ce stade

L'impact potentiellement positif (en bleu) est un impact indirect, envisageable mais incertain selon les conditions de mise en œuvre de la disposition. Ces dernières n'étant pas connues à ce stade, il n'est pas possible d'analyser plus précisément la portée de la disposition sur l'enjeu.

Globalement, les impacts sont **très majoritairement positifs**. De manière générale, sur les 126 dispositions au total, **113 (90%)** présentent uniquement des impacts positifs directs ou indirects et des impacts nuls sur les enjeux environnementaux. Seules **13 dispositions (10%)** sont susceptibles d'occasionner – en plus des impacts positifs - des incidences mitigées ou potentiellement négatives sur certaines thématiques environnementales, selon leurs modalités d'application.

Les quelques impacts négatifs concernent principalement :

- ✓ Les travaux
- ✓ La perte de surface agricole liée aux ZEC (compensation prévue)

Certaines dispositions ont un impact incertain ou difficilement évaluable à ce stade, il s'agit des cases violettes. Sont concernés :

- ✓ La consommation éventuelle d'espaces naturels au profit de l'Agriculture Biologique
- ✓ Les impacts des travaux selon leur nature et leur localisation
- ✓ Les limitations/conflits d'usages liés aux ZEC (III-A-06), aux ZH (III-C-02), aux aires protégées (III-D-05) et aux activités à empreinte carbone nulle (IV-B-09)

Une attention toute particulière est portée à l'analyse des impacts des dispositions en question. Les impacts négatifs relevés feront l'objet de mesures d'évitement, de réduction et/ou de compensation (mesures ERC). Cependant, les détails des projets d'aménagement n'étant pas connus à ce stade, la définition reste hypothétique.

Il convient également de rappeler que tout projet se doit d'être compatible avec l'affectation des sols définie par les documents d'urbanisme opposables, ainsi qu'avec les orientations et prescriptions des plans, schémas et programmes concernant ce projet. Aussi, le respect de la réglementation nationale et européenne permet d'anticiper un certain nombre d'impacts. Il est donc rappelé dans un premier temps, que les procédures réglementaires environnementales et les normes existantes qui concourent à encadrer de manière obligatoire les éventuels projets d'aménagement envisagés dans le cadre du SDAGE, participent ainsi à en réduire les impacts environnementaux. Puis dans un second temps sont précisées les mesures correctrices. Ainsi, pour les dispositions nécessitant des travaux susceptibles de porter atteinte à l'environnement, l'étude d'impact de chaque projet permettra de mieux apprécier les incidences.

8 MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION

Ce chapitre expose les mesures déjà comprises dans le SDAGE 2022-2027 ou à mettre en place ultérieurement afin :

- ✓ D'éviter les impacts négatifs du projet stratégique sur l'environnement
- ✓ De réduire les incidences dommageables n'ayant pas pu être évitées
- ✓ De compenser lorsque cela est possible les incidences résiduelles du projet stratégique qui n'ont pu être évitées ni suffisamment réduites

Les mesures ERC sont synthétisées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Synthèse des mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement mises en œuvre

Mesures d'évitement	*E1 – Privilégier les zones naturelles, peu anthropisées et/ou modifiées pour les ZEC*
	E2 – Privilégier des techniques douces (génie écologique)
	E3 - Conserver un espace de mobilité minimum du lit de rivière
	E4 - Implanter les ouvrages en dehors du lit mouillé
Mesures de Mesures de réduction	*R1 – Préserver ou déplacer la faune ou flore actuelle, non-compatible avec les actions de restauration*
	R2 – Limiter les travaux et/ou aménagements à une seule berge
	R3 – Isoler les zones de travaux
	R4 – Coordination environnementale en phase chantier
	R5 – Éco-conception des aménagements et des actions immatérielles
Mesures de compensation	*C1 – Restaurer la continuité écologique au droit d'un obstacle identifié*
Mesures d'accompagnement	*A1 – Diagnostic de chaque ZEC restaurée*
	A2 – Diagnostic de chaque cours d'eau restauré
	A3 – Concertation avec les acteurs concernés par les actions de restauration et de préservation

9 SOLUTIONS DE SUBSTITUTION RAISONNABLES ET JUSTIFICATION DES CHOIX RETENUS

Méthodologie : Les alternatives au projet dites solutions de substitution raisonnables et la justification des choix du projet stratégique sont ici abordées au regard des dispositions retenues.

Le projet de SDAGE s'est construit autour des 5 grands types de justifications suivantes :

- ✓ Les obligations réglementaires
- ✓ L'analyse des questions fondamentales issues d'une large concertation avec les acteurs du territoire et notamment le grand public
- ✓ La connaissance de l'évolution de l'état des masses d'eaux (État des Lieux 2019)
- ✓ Une analyse concertée des dispositions et des mesures à adopter pour atteindre le bon état des masses d'eau
- ✓ Une vérification itérative de la performance environnementale du SDAGE grâce une démarche d'évaluation environnementale.

10 DISPOSITIFS DE SUIVI

Méthodologie : Ce chapitre a pour objet de présenter les critères, indicateurs et modalités retenues pour vérifier, après adoption du plan, la correcte appréciation des effets identifiés. Le dispositif devra également permettre d'identifier à un stade précoce les impacts négatifs imprévus.

Tableau 4: Liste des indicateurs du SDAGE (issus du Tableaux de Bord 2022)

En orange : indicateurs nationaux

En vert : indicateurs locaux

Indicateurs QUALITATIFS	L'évaluation de l'état des eaux et l'atteinte des objectifs définis dans le SDAGE
	L'évaluation de l'état des différents éléments de qualité de l'état écologique aux sites de contrôle
	La réduction des émissions de chacune des substances prioritaires
Indicateurs QUANTITATIFS (hydrométrie/hydrologie)	Le dépassement des objectifs de quantité aux points nodaux
Indicateurs USAGES	Volumes d'eau prélevés en eau souterraine et en eau de surface et leur ventilation par secteur d'activité
	Rendement des réseaux de distribution d'eau potable
	Nombre de petites fermes d'élevage (selon le RSD) mises aux normes par rapport au nombre total de petites fermes d'élevage recensé.
	Délimitation des aires d'alimentation des captages et réalisation des plans d'actions Protection des captages
	Suivi de la qualité des eaux de baignade
	Evaluation de l'état des eaux conchylicoles
Indicateurs ASSAINISSEMENT	La conformité aux exigences de collecte et de traitement des eaux résiduaires urbaines
	Nombre de dispositifs contrôlés conformes par rapport au nombre total de contrôles
	Nombre de réhabilitation réalisées par rapport au nombre total de demandes de réhabilitation
	Volume d'eau usée réutilisés pour l'irrigation agricole et l'arrosage des espaces verts
	Superficie couverte par les schémas d'assainissement des eaux pluviales
Indicateurs BIO-ECOLOGIQUES	Linéaire de berges de cours d'eau restauré par génie écologique
	Nombre mangrove en « bonne santé » par rapport au nombre de mangroves suivies
	Accessibilité et fréquentation des cours d'eau par un ou des poissons migrateurs
	Restauration de la continuité au droit des ouvrages situés sur les cours d'eau classés au titre du 2° de l'article 214-17 du Code de l'environnement
Indicateurs AGRICOLES	Pourcentages de SAU en contrat MAEC par rapport à la SAU des aires d'alimentation de captages d'alimentation de captages
	Nombre de présentations d'avancement en CEB des actions des différents plans nationaux
Indicateurs MARINS	Nombre et surface des Zones de Mouillages d'Equipements Légers (ZMEL)
	Pourcentage de stations de suivi des récifs coralliens dont le recouvrement corallien est stable ou en augmentation
	Volume de sédiments portuaires traités par rapport au volume total de sédiments dragués
	Nombre de dispositifs de collecte des eaux grises et noires fonctionnelle en zone portuaire
Indicateurs INSTITUTIONNELS	Couverture des zones de répartition des eaux (ZRE) par des organismes uniques de gestion collective
	Développement des SAGE et des contrats de milieux
Indicateurs ECONOMIQUES	La récupération des coûts(RdC) par secteur économique

Caraïbes Environnement Développement

ODE OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE